



Attaques sur vie privée

Par Laurence111

Bonjour,

Je suis profondément choquée par les agissements de mon ex-mari qui vient de m'envoyer un mail en mettant en copie notre fils et ma mère pour y raconter à quel point ma vie sexuelle d'il y a une dizaine d'années (après notre séparation) était alors "déviante" (libertinage). Je suis choquée par son jugement moral sur ma vie intime et encore plus qu'il se permette d'en raconter les détails en prenant mon fils et ma mère pour témoins. Cela est-il légal ? N'y a-t-il pas un respect de la vie privée à faire valoir ? Quels sont mes recours ? Je vous remercie vraiment par avance pour vos réponses.

Laurence

Par ESP

Bonjour

Le droit au respect de la vie privée est le droit pour une personne d'être libre de mener sa propre existence avec le minimum d'ingérences de la part de tiers.

Il serait bon de voir un avocat si vous voulez tenter une action, par exemple en saisissant le juge sur le fondement des dispositions de l'article 9 du code civil selon lequel « chacun a le droit au respect de sa vie privée ».